



Ville de
Maule

Liberté
Égalité
Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 078-217803808-20251215-20251286-DE

DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE

DELIBERATION N°2025-12-86

Avance de subventions pour l'OCCE école élémentaire
Charcot

L'an deux mille vingt cinq, le 15 décembre 2025 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 8 septembre 2025, s'est réuni, salle du Conseil de la Mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

La liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie.

PRESENTS :

M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, Mme BIGAY, M. SEGUIER, Mme QUINET, M. SENNEUR, M. COURTOT, M. CHOLET, Mme GUERITEAU, M. COLLIN, Mme MANTRAND, Mme JANCEK, Mme URBAIN, M. LECOT, Mme RAULT, M. GIBERT, Mme MERVOYER, M. BOURGET, Mme HUARD, M. FALCHETTO, Mme GUERET-MAGNE, Mme DEMBRI-COHEN, M. ALIOUANE, Mme READ.

ABSENTS :

Mme RIVIERE, M. LANGLOIS, Mme ALLIX, M. DEVERS

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	:	29	
Représentés	:	0	Formant la majorité des membres en exercice.
Votants	:	25	Mme HUARD Hélène est désignée secrétaire de séance
Présents	:	25	
Absents	:	4	

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

CONSIDERANT qu'il convient d'accorder une avance sur la subvention à verser en 2026 à l'OCCE de l'école élémentaire Charcot ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires Générales réunie le jeudi 4 décembre 2025 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Alain SENNEUR, Adjoint au Maire délégué aux Affaires Scolaires ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

1/ DECIDE d'accorder une avance de 10 000 € sur la subvention de fonctionnement à verser à l'OCCE de l'école élémentaire Charcot pour l'année 2026.

2/ DIT que cette avance sera reprise dans la subvention globale qui sera accordée à l'OCCE, et sera déduite des montants restant à verser au titre de 2026.

Hélène HUARD

Secrétaire de séance



Olivier LEPRETRE

Maire